

FORMATION DE FORMATEURS OU FORMATION D'INSTRUCTEURS ?

MultiPrévention forme des formateurs en entreprise et des instructeurs dans le but de favoriser la prise en charge par les entreprises de la santé et de la sécurité. Les formateurs et les instructeurs jouent un rôle distinctif comme en témoigne l'information ci-dessous.



	LA FORMATION DE FORMATEURS FORMATION THÉORIQUE	L'ACCOMPAGNEMENT D'INSTRUCTEURS FORMATION PRATIQUE
THÉMATIQUES POUR LESQUELLES LES FORMATIONS SONT OFFERTES	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation sécuritaire du chariot élévateur • L'utilisation sécuritaire des palans et des ponts roulants • L'utilisation sécuritaire des plates-formes élévatrices • L'utilisation sécuritaire des transpalettes électriques • SIMDUT 2015 	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation sécuritaire du chariot élévateur • L'utilisation sécuritaire des palans et des ponts roulants • L'utilisation sécuritaire des plates-formes élévatrices • L'utilisation sécuritaire des transpalettes électriques
L'OBJECTIF VISÉ	La formation de formateurs permet à un membre de l'entreprise de dispenser la formation théorique de MultiPrévention auprès de ses collègues.	La formation ou l'accompagnement d'instructeurs permet à l'entreprise de s'assurer que des travailleurs ayant reçu la formation théorique de MultiPrévention ont une personne en mesure d'évaluer leurs habiletés à opérer leur équipement de façon sécuritaire.
QUI PEUT JOUER CE RÔLE ?	Le formateur en entreprise est un travailleur ou un gestionnaire formé et accrédité par un conseiller en gestion de la prévention de MultiPrévention.	L'instructeur est un travailleur ou un gestionnaire accompagné et évalué par un conseiller en gestion de la prévention de MultiPrévention.
ÉTAPES À SUIVRE	<p>Pour l'utilisation sécuritaire du chariot élévateur, des palans et des ponts roulants et pour le SIMDUT ÉTAPE 1 : assister à la formation théorique de MultiPrévention ÉTAPE 2 : participer à la formation de formateurs ÉTAPE 3 : être accrédité par un conseiller en gestion de la prévention de MultiPrévention</p> <hr/> <p>Pour l'utilisation sécuritaire des transpalettes électriques et des plates-formes élévatrices PRÉREQUIS : être un formateur déjà accrédité par MultiPrévention (que ce soit pour le chariot élévateur, les palans et ponts roulants ou le SIMDUT) ÉTAPE 1 : assister à la formation théorique de MultiPrévention sur l'utilisation sécuritaire des transpalettes électriques et des plates-formes élévatrices ÉTAPE 2 : être accrédité par un conseiller en gestion de la prévention de MultiPrévention</p>	<p>ÉTAPE 1 : assister à la formation théorique de MultiPrévention ÉTAPE 2 : suivre les conseils du conseiller en gestion de la prévention de MultiPrévention pour agir comme un instructeur ÉTAPE 3 : être évalué par un conseiller en gestion de la prévention de MultiPrévention selon une grille pré-établie ÉTAPE 4 : l'instructeur doit évaluer des opérateurs en présence du conseiller en gestion de la prévention de MultiPrévention</p>
LIEU DE LA FORMATION	Les formations sont données en session publique, dans les bureaux de MultiPrévention à Longueuil ou à Québec.	Les instructeurs sont accompagnés sur leur lieu de travail.
PRÉREQUIS	<p>L'entreprise doit compter 40 travailleurs et plus.</p> <p>Le futur formateur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être un opérateur crédible auprès de ses pairs • être un bon communicateur et avoir un intérêt pour la SST • respecter le contenu à diffuser et la durée • transmettre le registre et les évaluations à MultiPrévention 	<p>L'entreprise doit compter au minimum 3 opérateurs à évaluer.</p> <p>Le futur instructeur doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir suivi la formation théorique dispensée par MultiPrévention • être un opérateur expérimenté et crédible auprès de ses pairs • être un bon communicateur et avoir un intérêt pour la SST
QUELLES ENTREPRISES PEUVENT SE PRÉVALOIR DE CES FORMATIONS ET À QUEL COÛT ?	La formation de formateurs est offerte sans frais aux entreprises membres de MultiPrévention.	L'accompagnement d'instructeurs est offert au coût de 250 \$ par visite pour les entreprises membres de MultiPrévention, sauf exception. Pour les entreprises hors secteur connexe (dont l'une des filiales est membre de MultiPrévention), l'accompagnement d'instructeurs est offert au coût de 700 \$ par visite. Frais de déplacement en sus.
RENOUVELLEMENT DE L'ACCREDITATION	L'accréditation des formateurs doit être renouvelée aux 3 ans .	MultiPrévention 150-2405, boul. Fernand-Lafontaine Longueuil (Qc) J4N 1N7 450 442-7763 info@multiprevention.org - www.multiprevention.org